

Voici comment nous protéger:



Fiche d'information pour les femmes enceintes

Tout ce que vous devez savoir sur la protection contre la grippe pendant la grossesse

La grippe peut-elle être dangereuse durant la grossesse ?

Contrairement aux autres femmes, les femmes enceintes qui contractent la grippe sont plus sujettes aux complications telles que la pneumonie, en particulier pendant la deuxième moitié de la grossesse. Si la future mère attrape la grippe, le risque de complications pendant la grossesse et l'accouchement, de naissance prématurée et d'un retard de croissance chez l'enfant est accru. En outre, les nouveau-nés sont nettement plus susceptibles de tomber gravement malades s'ils contractent la grippe durant les six premiers mois.

Comment et quand dois-je me protéger ?

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) recommande à toutes les femmes enceintes et à toutes celles ayant accouché depuis moins de quatre semaines de se faire vacciner contre la grippe. La période de vaccination contre la grippe dure de la mi-octobre jusqu'au début de la vague de grippe. En Suisse, la vague de grippe commence le plus souvent en janvier. Une vaccination contre la grippe peut être administrée en même temps que, avant ou après une vaccination contre le CO-VID-19. Demandez conseil à votre médecin.

Pourquoi dois-je me faire vacciner ? Mon enfant est-il ainsi protégé ?

La vaccination protège contre la grippe et les complications qui surviennent plus souvent pendant la grossesse. Mais elle ne protège pas seulement la femme enceinte : les anticorps maternels transmis à l'enfant peuvent le protéger encore plusieurs semaines après la naissance. Les nourrissons de mères vaccinées pendant leur grossesse tombent moins souvent malades et sont plus rarement hospitalisés pour cause de grippe durant leurs premiers mois. Cela est particulièrement important pour les nouveau-nés, qui encourent un risque accru de contracter la grippe et ne peuvent pas être vaccinés avant l'âge de six mois.

La vaccination pendant la grossesse est-elle sûre ?

La vaccination est sûre durant toute la grossesse et n'a pas d'effets néfastes sur le fœtus. Les vaccins contre la grippe recommandés aux femmes enceintes sont inactivés ; ils ne contiennent pas de virus capables de se multiplier, mais uniquement la protéine de surface. Aucun effet négatif n'a été identifié sur le déroulement de la grossesse, le développement du fœtus, le terme et le déroulement de l'accouchement ni sur l'allaitement. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la Société suisse de gynécologie et d'obstétrique (SGGG) recommandent, elles aussi, à toutes les femmes enceintes de se faire vacciner contre la grippe.

Quels peuvent être les effets indésirables ?

Après la vaccination contre la grippe, il peut y avoir une rougeur et une douleur au point d'injection. Plus rarement, de la fièvre, des douleurs musculaires ou des légères nausées peuvent survenir. Ces effets indésirables sont en général bénins et disparaissent après quelques jours. Dans de très rares cas, des éruptions cutanées, des œdèmes, un asthme allergique ou une réaction allergique immédiate (choc anaphylactique) peuvent survenir.

Cependant, une chose est sûre : le risque de complications graves dues à la grippe est bien plus élevé que celui d'effets indésirables après une vaccination. La fréquence des effets indésirables mentionnés ci-dessus est la même chez les femmes enceintes que chez les autres personnes.

Qui prend en charge les coûts ?

L'assurance obligatoire des soins prend en charge les coûts de la vaccination, sous réserve de la franchise.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

**PROTÉGER
DE LA
GRIPPE**